



Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le **18/02/2022**

ID : 077-200040251-20220208-D_2022_1_5-DE

**délibération :
D_2022_1_5**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 51

Votants : 58

**Objet : Convention
d'occupation du
domaine public pour
l'implantation d'un
stand de restauration à
emporter à Mousseaux
-les-Bray**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 08 février à 18 h 00, le Conseil
Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire
Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE
Roger, Le President.

Date de convocation du : 01 Février 2022

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CAMUSET Pascal,
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur
CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien,
Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY
Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur HERMANS Emric, Madame
SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER
Carine, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame
LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier,
Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE
Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur
GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Madame SAMSON
Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne,
Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur
FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CARRASCO Gérard,
Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY
Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis,
Monsieur BERTRAND Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN
Marc, Monsieur POULAIN Michel, Madame GRANERO Agnès, Monsieur
PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAINEAU Francis,
Madame FLON Justine, Madame GERMANN Céline, Monsieur LAGAN Thomas

Pouvoirs :

Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Madame BANOS Stéphanie
Madame BUOT Julie a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU Raphaël
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine

Absent(s) : Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur FORGET Michel,
Madame BENOIT Florence, Madame FLON Martine

Excusé(s) : Madame RIOTTE Corinne, Monsieur SOUCHAL Georges,
Monsieur MONDO Thierry, Madame BUOT Julie, Monsieur LESAGE Cédric,
Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur MAURY Yannick, Madame RICHARD
Gisèle, Madame CHARLES Sabine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;
Vu la demande de la société BV Gusto d'installer un stand de restauration de plats chauds à emporter sur le parking de l'ancien bâtiment ATAC à Mousseaux-les-Bray ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1er février 2022 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire par voie de convention, que ces actes sont précaires, individuels et révocables par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Il est proposé de conclure avec la société BV GUSTO une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un stand de restauration à emporter à Mousseaux-les-Bray selon les modalités essentielles suivantes, reprises dans la convention ci-annexée :

- Durée : 6 mois
- Nature de l'activité : une activité de restauration de plats chauds à emporter avec vente de boissons non alcoolisées
- Fréquence : tous les jeudis de 17H00 à 20H00
- Montant de la redevance : montant forfaitaire de 180 euros pour la durée de l'occupation soit 6 mois, payable pour la moitié de son montant au premier trimestre échu.

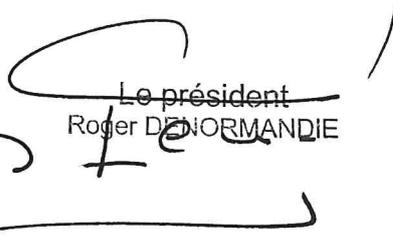
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation du domaine public ci-annexée pour l'implantation d'un stand de restauration à emporter à Mousseaux-les-Bray avec la société BV GUSTO ;
- Fixe le montant de la redevance de manière forfaitaire à 180 euros pour la durée de l'occupation soit 6 mois, payable pour la moitié de son montant au premier trimestre échu.

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/02/2022
Reçu en préfecture le 18/02/2022
Affiché le 18/02/2022
ID : 077-200040251-20220208-D_2022_1_5-DE

Emis le 08/02/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 18/02/2022



Le président
Roger DENORMANDIE